



**FIP
ENTREPRENDRE**
GRAND OUEST 2015



**Generis Capital
Partners**

Réseau Entreprendre® c'est :

➔ Une histoire ...

Fondé en 1986 par André Mulliez, Réseau Entreprendre® est une association qui regroupe 13 000 chefs d'entreprises en activité engagés bénévolement dans l'aide à la création et à la reprise d'entreprises. Chaque chef d'entreprise accompagne pendant 2 à 3 ans les jeunes lauréats. Réseau Entreprendre® est le 1er réseau privé en France de chefs d'entreprises, et fédère aujourd'hui 72 associations en France et 24 à l'étranger et a été reconnu d'Utilité Publique en 2003. Aujourd'hui, Réseau Entreprendre® a permis la création ou la sauvegarde de 70 000 emplois, donne naissance à 650 nouvelles PME par an et 84% des entreprises accompagnées sont toujours en activité 5 ans après leur création⁽¹⁾.

A titre d'exemple, Réseau Entreprendre® dans la zone géographique couverte par le FIP regroupe 13 associations départementales et rassemble plus de 1 500 entrepreneurs.

(1) Source : Réseau Entreprendre®

➔ Des témoignages ...

Ces sociétés n'ont pas nécessairement vocation à faire partie du Fonds.



La société A habille les femmes enceintes pour qu'elles se sentent féminines tout au long de leur grossesse. Les principaux atouts de cette société ? Une marque aspirationnelle, made in France, un savoir-faire unique de fast fashion adaptée au web. Lauréate en 2008 de Réseau Entreprendre® Paris, la société A habille aujourd'hui plus d'une femme enceinte sur dix et compte parmi ses clientes des mamans stars comme Bérénice Béjo, Mélissa Theuriau ou Ludivine Sagnier ! En 2012, la société capitalise sur le savoir-faire

développé et lance une nouvelle marque à destination des femmes rondes, marquant ainsi la naissance de Digital Fashion Group qui regroupe les deux enseignes. En novembre 2010, la fondatrice reçoit le prix du meilleur espoir e-commerce et en juin 2011 le prix KBL Richelieu du jeune entrepreneur pour son management exemplaire en matière d'éthique, d'humanisme et d'environnement. « Il était important pour moi d'avoir le sentiment de créer de la valeur et c'est ce que Réseau Entreprendre® m'a apporté » explique la fondatrice.

La société B permet aux particuliers désireux de renouveler leur garde-robe de vendre, sur une plateforme dédiée, leurs vêtements et accessoires de luxe en toute simplicité. 1er videdressing communautaire, la société B est la seule à proposer un service satisfait ou remboursé : l'authenticité de l'article est vérifiée et l'acheteur a la possibilité de

renvoyer l'article s'il n'est pas satisfait ! Avec ses 4 millions de visites par mois et ses 3.000 nouveaux produits chaque jour, la société B, lauréate 2010 de Réseau Entreprendre® Paris, est aujourd'hui un des leaders du marché en France. « Réseau Entreprendre® nous a permis de nous structurer et ainsi de nous développer de plus en plus rapidement » précise le co-fondateur.

Ces témoignages ne présument pas du succès à venir des sociétés.



Le FIP Entreprendre Grand Ouest 2015 c'est :

➔ Un fonds pour soutenir et accélérer la croissance des PME de Réseau Entreprendre® dans les régions suivantes :

- 1 Ile de France
- 2 Centre
- 3 Pays de la Loire
- 4 Bretagne



Les investissements seront principalement réalisés sous forme :

- d'augmentation de capital
- d'actions, de parts et d'avances en compte courant de sociétés
- de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés de type obligataire telles que les OBSA, OC, ORA

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds présente un risque de liquidité lié à l'investissement dans des PME non cotées et un risque de perte en capital. Les fonds sont par ailleurs bloqués pendant 6 ans minimum, 9 ans maximum sur décision de la société de gestion.

➔ Un vivier de PME déjà sélectionnées et financées par Réseau Entreprendre® dont le processus est le suivant :

1. Pré-sélection des dossiers par Réseau Entreprendre®
2. Décision du Comité d'Engagement de Réseau Entreprendre® : la société devient lauréat Réseau Entreprendre®
3. Octroi d'un prêt d'honneur de Réseau Entreprendre® et levier bancaire
4. Suivi mensuel des lauréats pendant 3 ans par des chefs d'entreprises de Réseau Entreprendre®

➔ Une analyse et une sélection des investissements selon les critères internes de Generis Capital dont entre autres :

1. Qualité du management et de la gouvernance
2. Crédibilité et ambition des projets de croissance
3. Capacité d'innovation et avantages compétitifs
4. Pertinence de la stratégie de l'entreprise

Il est précisé que le FIP ne s'interdit pas d'investir dans des sociétés qui ne seraient pas issues de Réseau Entreprendre®.

➔ Un fonds qui a vocation à :

1. Investir en priorité dans des valeurs dont le mode de gestion fait valoir l'importance des valeurs humaines et sociales
2. Sélectionner les titres selon des critères financiers traditionnels et des critères extra-financiers
3. Soutenir l'association d'intérêt public, Réseau Entreprendre®

Generis Capital c'est :

➔ Un processus de gestion rigoureux :

1. Une équipe de professionnels avec une double expérience actions et obligations
2. Un accompagnement stratégique avec une présence au Conseil d'Administration ou au Comité Stratégique des PME
3. Un suivi régulier des investissements

➔ Une société de gestion qui participe au financement d'une association d'intérêt public, Réseau Entreprendre® :

1 50% de la plus-value des parts B sera reversé à Réseau Entreprendre®, dans la mesure où le Fonds réaliserait une plus-value.

2 0,5% des montants investis par le Fonds dans les sociétés de Réseau Entreprendre® est versé à Réseau Entreprendre®.

3 Generis Capital informe que le souscripteur du FIP Entreprendre Grand Ouest 2015 peut, s'il le souhaite, et à titre personnel, faire un don à l'association Réseau Entreprendre® en plus de la souscription au FIP, étant bien entendu que cette éventualité se dissocie de la souscription de parts du FIP. Ce don à l'association Réseau Entreprendre® donne droit au donateur à une réduction d'IR de 66% dans la limite annuelle de 20% de son revenu imposable, ou à une réduction d'ISF de 75% dans la limite annuelle de 45 000€ si le donateur sollicite simultanément le bénéfice de la réduction pour investissement dans les PME et celui de la réduction pour les dons.



Le FIP Entreprendre Grand Ouest 2015 est un fonds éligible aux avantages fiscaux IR et ISF, dans le cadre de deux souscriptions différentes, en contrepartie d'un blocage des fonds pendant 6 ans minimum (9 ans maximum sur décision de la société de gestion soit jusqu'au 31 mars 2025) et dans la limite des plafonds ci-dessous :

- 1** ... à l'entrée
+ une réduction immédiate d'ISF
 égale à 45% du montant investi (hors droits d'entrée) et pouvant aller jusqu'à **18.000 euros** pour une personne seule ou un couple soumis à imposition commune
 ou
+ une réduction immédiate d'IR
 égale à 18% du montant investi (hors droits d'entrée) et pouvant aller jusqu'à ⁽¹⁾ : **2.160 euros** pour une personne seule ou **4.320 euros** pour un couple soumis à imposition commune
- 2** ... pendant la durée de vie du Fonds
+ une exonération d'ISF
 à hauteur de 90% de la valeur liquidative de vos parts du Fonds à la date du 1^{er} janvier de chaque année
- 3** ... à la sortie
+ une exonération d'impôt sur les plus-values
 (hors prélèvements sociaux), selon les dispositifs fiscaux en vigueur

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds n'est pas un fonds à capital garanti et qu'il présente un risque de perte en capital. En outre, le fonds présente des risques liés à l'estimation de la valeur des sociétés du portefeuille, la valeur liquidative étant susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du fonds. Le fonds sera investi en partie en obligations dont le paiement des coupons et les autres rémunérations associées ne sont pas garantis et sont liés à la bonne santé financière des sociétés sélectionnées. Les fonds sont par ailleurs bloqués pendant 6 ans minimum, 9 ans maximum sur décision de la société de gestion, et les rachats ne sont pas autorisés pendant cette période, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement.

Comment souscrire :

1. Les documents à joindre :

- Le bulletin de souscription complété et signé par le ou les souscripteur(s)
- Le chèque du montant de la souscription y compris les droits d'entrée (provenant d'un compte personnel) établi à l'ordre de « FIP Entreprendre Grand Ouest 2015 »
- La copie de la pièce d'identité recto/verso du ou des souscripteur(s)
- La fiche connaissance client du distributeur

2. Je souscris en fonction de ma réduction d'impôt souhaitée

Réduction d'ISF	900€	4.950€	9.900€	14.850€	18.000€
Montant à investir (hors droits d'entrée)	2.000€	11.000€	22.000€	33.000€	40.000€
	2 parts	11 parts	22 parts	33 parts	40 parts
Réduction d'IR souhaitée par une personne seule	540€	1.440€	2.160€	Réduction d'IR souhaitée par un couple soumis à imposition commune	3.240€ 4.320€
Montant à investir (hors droits d'entrée)	3.000€	8.000€	12.000€	Montant à investir (hors droits d'entrée)	18.000€ 24.000€
	3 parts	8 parts	12 parts		18 parts

Le règlement du Fonds, le document d'information clé pour l'investisseur, le dernier rapport annuel et la dernière composition semestrielle de l'actif du Fonds sont disponibles, en français, sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de la société de gestion.

(1) en souscrivant à un FIP et à un FCPI, une personne seule peut déduire son IR jusqu'à 4.320 euros et un couple soumis à imposition commune jusqu'à 8.640 euros

Caractéristiques du FIP Entreprendre Grand Ouest 2015

Gestionnaire : Generis Capital Partners
Dépositaire : Caceis Bank
CAC : Corevise
Valeur de la part : 1.000 euros
Souscription minimale : 2.000 euros (soit 2 parts A)
Durée de blocage : 6 ans minimum (prorogable 3 fois d'1 an, soit 9 ans maximum sur décision de la société de gestion)

Valorisation : Semestrielle
Date d'agrément AMF : 23/03/2015
Code ISIN : FR0012559912
Droits d'entrée : 5% maximum entièrement reversé au distributeur
Période de souscription :
 pour une réduction IR jusqu'au 31 décembre 2015

Période de souscription ISF:

Jusqu'à 10H du jour de la date butoir selon la modalité déclarative retenue par le client

Montant global du patrimoine imposable total < 2 570 000€

déclaration papier ou déclaration internet selon le département : 01 à 19 20 à 49 50 à 974 (et 976)

Montant global du patrimoine imposable total ≥ 2 570 000€ ou des redevables n'établissant pas de déclaration de revenus dont le patrimoine net taxable est supérieur à 1 300 000€

Frais

Compte tenu des frais de souscription, la totalité des frais pourrait dépasser 10% lors du premier exercice comptable. Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio calculé en moyenne annuelle entre :
 - Le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier, et
 - Le montant maximal des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.
 Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATEGORIE AGREGEE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUMS ⁽¹⁾	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie ⁽²⁾	0,55%	0,55%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,91%	1,50%
Frais de constitution	0,03%	Néant
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,26%	Néant
Frais de gestion indirects	0%	Néant
Total	4,75%	2,05%

(1) Taux calculés sur la base d'un Fonds de 15 millions d'euros et d'une durée de vie maximale de 9 ans

(2) Les droits d'entrée d'un montant maximal de 5% sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont entièrement reversés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds. Il n'y a pas de droits de sortie.

Avvertissement : L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de six ans prorogable trois fois d'un an sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard le 31 mars 2025, sauf cas de débloquages anticipés prévus dans le Règlement. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers et notamment les risques de liquidité et de perte en capital. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques du Fonds décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement du Fonds. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous détenez vos parts dans le Fonds et de votre situation individuelle.

Respect des critères d'investissement au 31/12/2014

Nom	Date de constitution	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota
FCPI GenCap Avenir	11/06/2009	83%	10/09/2011
FIP GenCap Croissance	12/06/2009	87%	11/09/2011
FCPI GenCap Prioritaire	15/12/2009	79%	14/03/2012
FCPI UFF Innovation 9	04/12/2009	79%	03/03/2012
FIP Réseau Entreprendre IDF	19/08/2011	90%	31/08/2013
FCPI GenCap Avenir 2	19/08/2011	81%	31/08/2013
FIP GenCap Outremer	30/12/2011	60%	30/04/2014
FIP Réseau Entreprendre	31/05/2012	91%	30/04/2014
FIP Réseau Entreprendre Nord Est	27/05/2013	51%	31/12/2015
FIP Entreprendre 2014	20/05/2014	3%	30/09/2017



Generis Capital Partners

Société de gestion de portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 313 200€.
 Agréée par l'AMF sous le numéro GP 08000042. RCS 505 376 426 Paris.
 8 rue Montesquieu – 75001 Paris – France. Tel : (+33) 1 49 26 03 10
www.generiscapital.com